L'EXPRESSION

DE LA GAUCHE 70

Bulletin du groupe de Gauche et Apparentés du Conseil général de la Haute-Saône

NUMERO 2014-1 JANVIER 2014

EDITO : UN BUDGET SOLIDAIRE ET AMBITIEUX

Dans un contexte économique et social fragilisé, la majorité départementale garde le cap.

Cette année comme les années précédentes, nous marquons notre volonté de maitriser les dépenses publiques. Le département arrive d'ailleurs régulièrement premier dans sa gestion des dépenses de fonctionnement. Ainsi, le montant des charges de fonctionnement est de 735 € par habitant en Haute-Saône quand la moyenne des départements de même strate est de 1382 €.

Cette excellente maîtrise nous permet de dégager les marges d'investissement nécessaire tout en poursuivant pour la 3ème année consécutive son désendettement.

Les dépenses et les recettes s'élèvent à 288 769 012 €. Avec une augmentation de seulement 0.35% par rapport au budget primitif 2013, nous démontrons notre volonté de stabiliser le budget malgré le contexte national et international.

Cette maîtrise nous permet de pouvoir investir et moderniser la Haute-Saône à travers l'éducation, l'aménagement du territoire, le développement économique ou encore les infrastructures. 2014 sera l'année d'un nouveau cycle !

Les investissements sont de 93 369 419 €. Le budget 2014, s'inscrit dans une ligne politique claire et ambitieuse permettant d'engendrer et de créer ces projets en faveur des haut-saônois .

Parce que l'Education est l'avenir du département, le Conseil général poursuit son plan de modernisation des collèges. Nous comptons équiper tous nos établissements en numérique avec un PC pour 6 élèves. 1 100 000 d'euros va aussi être réservé afin d'acheter 1 400 ordinateurs dans ces établissement scolaires. Ainsi nous préparons l'avenir en assurant aux jeunes haut-saônois les meilleurs moyens de se tourner vers les nouvelles technologies tout en communiquant avec l'extérieur.

Investir, c'est effectuer des travaux importants pour moderniser et sécuriser nos infrastructures routières avec notamment les trois sections de la RN 57, qui désenclavent le territoire à la fois pour les entreprises comme pour les citoyens. En matière de logement, nous soutenons avec ce budget, la politique « Habiter mieux » qui vise en partie à accroitre l'activité dans les bourgs-centres et la réhabilitation des îlots. La gauche départementale soutient ainsi le développement des entreprises comme du bien-être de ses salariés.

Investir, c'est encore participer à hauteur de 2,5 M. d'euros au Syndicat mixte Haute-Saône numérique qui aménagera le haut-débit sur le département. C'est aussi 1 M d'euros inscrit dès cette année pour les contrats territoriaux PACT 2014-2019. 17 contrats ont déjà été signés montrant une volonté de dynamiser le territoire en partenariat avec les collectivités, car l'avenir et le progrès se feront dans l'unité du territoire et non dans des replis stériles et rédhibitoires.

2014 rime aussi avec solidarité. Cette dépense reste toujours la plus importante autour de 90 millions d'euros. La majorité départementale continue des politiques ambitieuses et maîtrisées en faveur de l'enfance, des personnes âgées, des personnes handicapées et des allocataires du RSA, permettant ainsi d'amortir les difficultés dans le contexte économique actuel où le chômage persiste. Les contrats d'avenir traduisent aussi la volonté de la Majorité départementale d'accompagner les jeunes haut-saônois vers le premier emploi, le premier logement, le permis de conduire…

Ce budget 2014 répond aux exigences de « Haute-Saône 2020 » voté le 6 mai 2013.

L'ambition de la Majorité départementale est de faire de notre département un territoire ambitieux, dynamique et solidaire.

Là est notre responsabilité et, comme l'a prôné le Président du Conseil général, Yves Krattinger, *« Il faut chaque jour réinventer son avenir ».*

C'est le sens que la Gauche donne à ce budget pour 2014!

Michel Weyermann

Président du Groupe

SOMMAIRE :

Editorial : Un Budget Solidaire et ambitieux p.1

Graphique p2

Education, Jeunesse, Sport, Culture p.3

Finances p.3

Infrastructures, TIC, Transports p.4

Economie, Emploi, Tourisme p.4

Agriculture, Forêt p.5

Aménagement du territoire et intercommunalité, logement et Équipement rural p.5

Environnement et cadre de vie p.6

Solidarité et santé p.6

L'expression de la Gauche 70
Directeur de publication : Michel Weyermann
Rédaction : Groupe de Gauche et Apparentés
Réalisé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

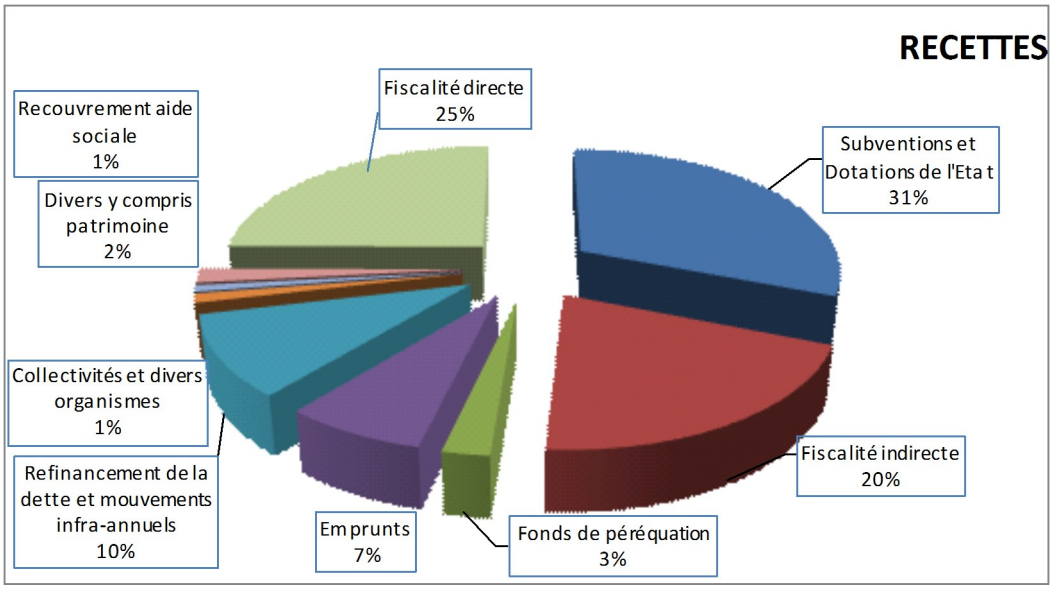
RECETTES
Fiscalité directe 25%
Subventions et Dotations de l'Etat 31%
Fiscalité indirecte 20%
Fonds de péréquation 3%
Emprunts 7%
Refinancement de la dette et mouvements infra-annuels 10%
Collectivités et divers organismes 1%
Divers y compris patrimoine 2%
Recouvrement aide sociale 1%

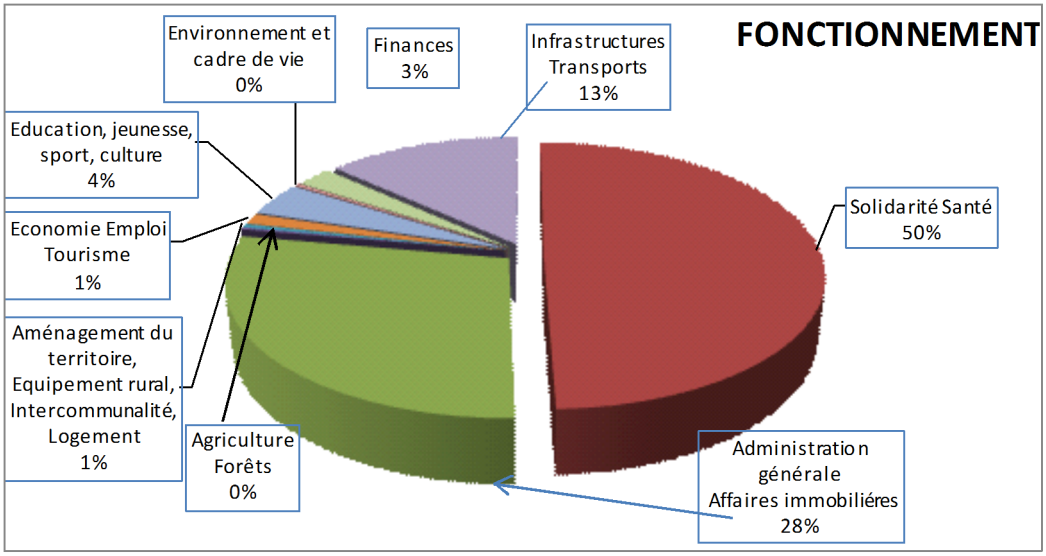
FONCTIONNEMENT
Environnement et cadre de vie 0%
Finances 3%
Infrastructures Transports 13%
Education, jeunesse, sport, culture 4%
Solidarité Santé 50%
Economie Emploi Tourisme 1%
Aménagement du territoire, Equipement rural, Intercommunalité, Logement 1%
Agriculture Forêts 0%
Administration générale Affaires immobiliéres 28%

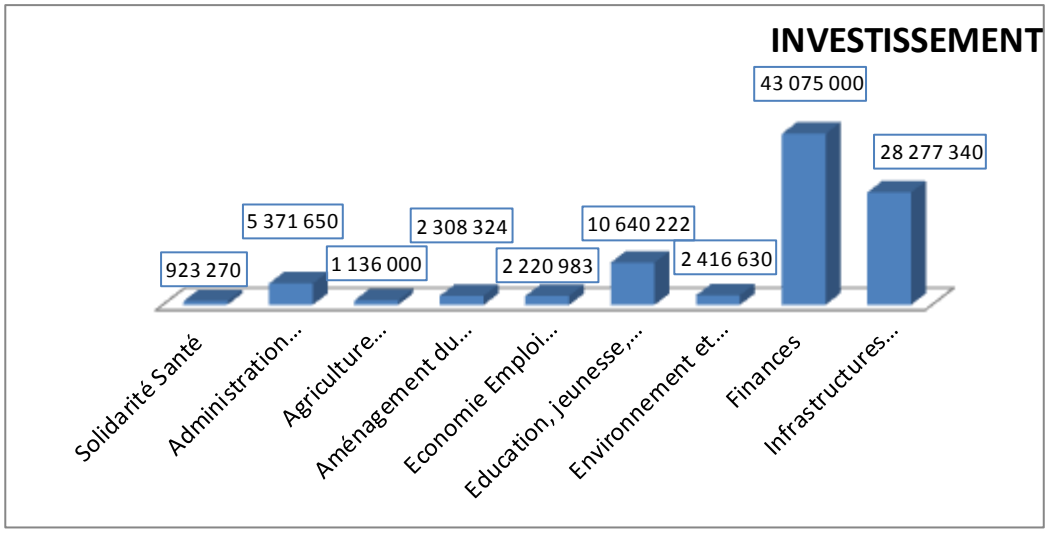
INVESTISSEMENT
923 270
5 371 650
1 136 000
2 308 324
2 220 983
10 640 222
2 416 630
43 075 000
28 277 340
Solidarité Santé
Administration...
Agriculture...
Aménagement du...
Economie Emploi...
Education, jeunesse,...
Environnement et...
Finances
Infrastructures...

EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT

Le projet stratégique « Haute-Saône 2020 » réaffirme une ambition forte pour la jeunesse qu'il s'agisse de la formation ou de l'offre d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

En ce qui concerne l'éducation, en investissement, la dotation mise en place atteint 9 648 472 €. A ce titre, 4 970 000 € pour le schéma des collèges, ce qui nous permet aussi de poursuivre la modernisation des établissements. Les dotations de fonctionnement enregistrent une majoration globale de 1.18%.

S'agissant de l'ENT, la réflexion menée dans le cadre du projet stratégique « Haute-Saône 2020 » a souligné l'importance des ressources numériques et du développement des usages notamment en matière de formation. Ainsi la modernisation des équipements représente aujourd'hui un enjeu essentiel pour préparer les jeunes générations à la société de demain. Ce programme ambitieux nous a conduit à réaliser simultanément un inventaire du parc des micro ordinateurs qui a mis en évidence un besoin important de modernisation de ces équipements. Il est donc apparu essentiel de procéder à un renouvellement d'une partie significative du parc, soit près de 1400 ordinateurs.

Sports : le Conseil général est un partenaire essentiel pour le développement du sport dans le département. Le nouveau dispositif d'aides aux équipements sportifs et socio-éducatifs qui sera mis en œuvre en 2014 est structuré sur 3 axes :

Poursuite de l'accompagnement des collectivités pour la réalisation d'équipements socio-éducatifs ou sportifs et de loisirs d'intérêt local.

Priorité aux équipements sportifs susceptibles de bénéficier d'une majoration d'aide au titre des contrats PACT.

Maintien de notre politique pour les équipements à caractère départemental.

Nous avons voulu assumer les engagements que nous avons pris sur la modernisation des infrastructures sportives et socio-éducatives en inscrivant 400 000 € en crédits de paiement en investissements et 650 000 € en autorisations de programme.

Culture : Dans le cadre du projet stratégique « Haute-Saône 2020 », le Conseil général a souhaité renforcer le rayonnement de l'offre culturelle à l'ensemble des habitants de la Haute-Saône. A ce titre, le Conseil général s'est engagé aux côtés des communautés de communes pour la création de médiathèques communautaires « têtes de réseau » ainsi que pour la mise en œuvre d'un pack culturel visant à irriguer les territoires et leur permettre d'avoir à disposition des propositions culturelles de qualité et variées. En section d'investissements, les crédits de paiement mis en place s'élèvent à 591 750 €.

Joel DAVAL

Conseiller général du canton de

SAINT-SAUVEUR

FINANCES

Pour les recettes du Conseil Général, les subventions et les dotations de l'Etat représentent 89 363 694 €. Les ressources du Département concernant la fiscalité indirecte reposent principalement sur les droits de mutation pour 13 000 000 €, la taxe d'aménagement pour 550 000 € et la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité pour 2 450 000 €.

En ce qui concerne la fiscalité directe, les ressources fiscales se composent principalement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour une prévision budgétaire de 51 500 000 €, l'ensemble des ressources remplaçant la Taxe professionnelle représente 25 345 753 €.

Au 1 er janvier 2014, l'encours de la dette du Conseil général s'élève à 132 276 951,87 € et l'annuité pour l'année 2014 est budgétisée pour la somme de 16 640 000 €.

En ce qui concerne les dépenses, le montant alloué pour les subventions aux associations va représenter la somme de 188 100 € pour l'année 2014.

Jean-Paul GAY

Conseiller général du canton de PESMES

INFRASTRUCTURES-TIC-TRANSPORTS

L'année 2014 sera caractérisée dans le domaine de la voirie départementale, par la poursuite de l'opération d'aménagement à 2x2 voies de la RD 438, avec la réalisation de travaux de chaussée, à parts égales, sur la RD 438 et la RN 19, avant l'échange de la domanialité de ces deux axes entre l'Etat et notre collectivité, ainsi que par le démarrage des chantiers de deux des trois sections inscrites dans le programme d'aménagement de la RN 57.

Le Conseil général paiera 490 000 € d'améliorations ponctuelles des routes départementales.

Il déboursera pour les aménagements d'itinéraires 1 400 000 €.

Pour le programme d'aménagements cyclables et de développement de la randonnée 973 780 €.

Dans le domaine des transports, le Département est essentiellement impliqué dans l'organisation et le financement des lignes régulières de voyageurs, des lignes mises en place à titre principal pour les élèves et des services de proximité délégués aux Communautés de communes.

L'ensemble de ces lignes forme le réseau départemental « Les lignes saônoises ».

Ce dispositif récemment adapté aux besoins nouveaux s'intègre dans l'orientation stratégique n°5 de Haute-Saône 2020: « Faciliter la mobilité courante du plus grand nombre».

Le Conseil général subventionnera 17 642 000 €. 40 000 euros seront investis dans les transports de proximité.

Jean-Paul PUGIN

Conseiller général du canton d' AMANCE

ECONOMIE, EMPLOI, TOURISME

Le Conseil général retient toujours parmi ses priorités les interventions en faveur du développement économique. Dans ce cadre le Département a approuvé une convention avec la Région et les trois autres départements franc-comtois portant sur la période 2012-2014, par laquelle est définie la stratégie régionale de développement économique. Nous allons donc poursuivre notre engagement et notamment nos aides sous la forme d'avances remboursables pour l'équipement matériel et le recrutement des cadres. En 2014, les dispositifs d'intervention mis en œuvre dans le cadre du portail régional des aides individuelles vont se poursuivre. Le nouveau zonage AFR « aides à finalité régionale » 2014-2020 sera connu en début d'année, lequel aura quelques répercussions sur les possibilités d'accompagner les entreprises sur notre territoire.

L'année 2014 est une année transitoire visant à la mise en place de nouvelles orientations en lien avec la stratégie Haute-Saône 2020, tout en maintenant nos actions traditionnelles. Une des premières démarches du Conseil général dans le cadre du projet Haute-Saône 2020 est son ambition de créer une identité à partir de l'Itinérance afin de valoriser les territoires. L'Itinérance doit être entendue en différents modes : cycliste, pédestre, fluvial. Elle permet de relier les sites d'intérêt touristique majeur, les lieux de patrimoine, les sites d'activités de plein-air, les hébergements touristiques, etc. et instaure ainsi un véritable maillage territorial en intégrant notre département dans une logique transversale avec des partenaires au niveau régional, national, voire transfrontalier.

Section Investissement : pour l'économie et l'emploi, enveloppe de 1 429 100 €, pour le tourisme, 791 883 € .

Section Fonctionnement : 1 080 517 € pour nos actions habituelles dans le domaine de l'économie et de l'emploi. Pour le tourisme 1 444 471 € est également investi pour nos actions habituelles

Maurice FASSENET

Conseiller général du canton de

MARNAY

AGRICULTURE ET FORET

Le cadre d'intervention du Conseil général et les axes retenus dans le projet stratégique Haute-Saône 2020 sont d'améliorer la compétitivité de l'agriculture, conforter l'emploi agricole et faciliter l'émergence de filières agricoles de qualité.

Ces axes s'articulent autour de l'installation des « jeunes agriculteurs », le fonctionnement des exploitations, l'amélioration des productions et des structures, la constitution de réserves foncières et les mesures en matière d'environnement agricole.

Pour l'agriculture, le Conseil général subventionnera à hauteur de 1 056 000 €.

Pour les forêts, le Conseil général subventionnera à hauteur de 80 000 €.

Gérard BONTOUR

Conseiller général du canton de

NOROY-LE-BOURG

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET INTERCOMMUNALITE, LOGEMENT ET EQUIPEMENT RURAL

La politique APPUI+ 2007-2013 s'achève. A ce jour 124 opérations sont engagées, soit environ 90%.

Des nouvelles ont été définies dans le cadre du projet stratégique Haute-Saône 2020. Elles définissent 3 grandes ambitions : accompagner les habitants au quotidien, équilibrer les territoires pour créer de nouvelles proximités et valoriser les territoires et leurs savoir-faire.

Aussi, afin de renforcer la territorialisation de ses interventions pour répondre aux besoins spécifiques des territoires et de leurs habitants, le Conseil, lors de sa séance du 6 mai 2013, a approuvé les modalités et principes des nouveaux contrats territoriaux avec les EPCI : les Programmes d'Actions Concertées Territoriales (PACT 2014-2019).

Ceux-ci ont pour ambition de réduire les inégalités territoriales et d'assurer à nos concitoyens un égal accès aux services et aux équipements sur l'ensemble du département. Leur mise en œuvre contribuera à renforcer la territorialisation des politiques du Conseil général et ainsi répondre encore mieux aux besoins spécifiques des territoires et de leurs habitants.

Le Conseil général subventionne les collectivités avec les contrats Appui+ avec 485 166 euros et les contrats PACT à hauteur d'un million d'euros.

Le Conseil général s'engage dans des coopérations à l'étranger avec 10 000 € pour la Roumanie et 13 700 € avec le Mexique.

En matière de logement, le Conseil général finance le traitement de 6 îlots d'habitats dégradés pour 7 500 €.

1 288 734 d'euros au titre du programme « Habiter mieux » est versé pour la réhabilitation de logements sur tout le territoire Haut-Saônois.

Fernand

BURKHALTER

Conseiller général du canton d'

HERICOURT –OUEST

Retrouvez nous aussi sur Internet :

www.gauche70.fr

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Le Plan Climat Energie propose cinq axes : favoriser une construction durable et économe en énergie, valoriser et veiller à l'aménagement durable, accompagner les nouvelles habitudes de mobilité et enfin gérer de manière responsable la consommation papier. 98 000 € ont été votés pour les crédits de paiement en fonctionnement.

Le Conseil général mène aussi une politique active pour les énergies renouvelables (le bois renouvelable, l'hydroélectricité…). En tout, 370 000 € de crédits de paiement en investissement ont été accrédités par le Conseil général.

Le Conseil général participe à hauteur de 47 736 € au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et de la Basse Vallée de l'Ognon à hauteur de 47 736 euros, à l'Etablissement Public territorial du Bassin Saône et Doubs à 5390 € … Signée en 2003, la Charte départementale de l'Environnement et les espaces naturels et paysages bénéficiera de nouvelles autorisations de programme à hauteur de 44 000 €.

La politique de l'eau (eau potable, assainissement…) s'élèvera à 1 903 500 €.

Le Parc national du Ballon des Vosges se verra inscrire un crédit de 44 171 euros. L'association «Aux sources du Lac» recevra, pour sa part, 7298 €.

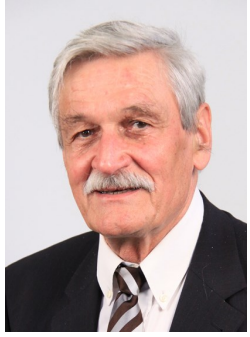

Paul CHEVIET

Conseiller général de GY

SOLIDARITE ET SANTE

Dans un environnement de contraintes budgétaires soutenues, le budget 2014 de la Direction de la solidarité et de la santé publique garde le cap fixé les années précédentes en matière de politique de solidarité en direction des personnes les plus fragiles. Le Conseil général, garant des solidarités sur son territoire maintient ses lignes budgétaires en faveur des personnes âgées et handicapées. Par ailleurs le soutien aux parents, la prévention éducative et l'évaluation de 1200 enfants par an susceptibles d'être en danger ou en risque constituent un enjeu fort, prégnant, pour l'avenir des générations montantes et pour leur impact financier sur les mesures de protection de l'enfance. Les dépenses de fonctionnement représentent 95 406 366 €, avec des chiffres très significatifs. L'aide sociale à l'enfance représente 28 247 803 €, l'aide sociale aux personnes âgées, 21 388 480 €. L'aide sociale aux personnes handicapées, 18 819 350 € et le RSA, 23 100 500 €.

Au titre des dépenses, les évolutions du budget en fonctionnement tiennent pour l'essentiel à l'augmentation de plus de 10% de l'allocation du Revenu de Solidarité Active, à un programme d'investissement important (920 770 €) notamment en faveur de la Maison de l'Enfance et de la Famille (400 000 €).

Le budget se concrétise par la poursuite de la mobilisation engagée dans le domaine de l'insertion sociale des allocataires du RSA. De manière volontariste, le programme départemental d'insertion soutiendra et développera des actions au-delà même de ce que prévoit la loi dans des domaines aussi divers que l'insertion sociale, la parentalité, la culture. L'enveloppe des contrats aidés est reconduite, et l'élargissement du champ des employeurs pouvant en bénéficier maintenue. Ce dispositif permet aux allocataires du RSA exclus du marché du travail de retrouver une activité et des ressources au sein d'un chantier d'insertion, d'une association, d'une collectivité ou d'un établissement médico-social.

Dans le cadre de la nouvelle génération des contrats PACT 2014 – 2019, l'année 2014 marquera avec les Communautés de Communes volontaires le début d'une recherche d'initiatives communes, complémentaires et concertées d'actions sur le champ social avec elles vers la définition de Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et / ou de chantiers intercommunautaires d'insertion.

Edwige EME

Conseillère générale du canton de

MONTBOZON